



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
Consulat d'Algérie à Nantes

وزارة الشؤون الخارجية
قنصلية الجزائر بنات

SERVICE NATIONAL

Recensement des citoyens nés entre le 01 janvier et le 31 décembre 2004

Il est porté à la connaissance des citoyens Algériens résidant dans la circonscription consulaire de Nantes, que le Ministère de la Défense Nationale procède au recensement de la classe 2024.

Conformément aux dispositions de la loi n° 14-06 du 09 août 2014, portant code du Service National, les intéressés sont invités à se présenter ou à adresser par courrier au Consulat à Nantes, sis, 57 Rue Général BUAT, durant la période du 02 janvier au 30 novembre 2021, un dossier comportant :

Dossier à fournir pour le recensement :

- Deux (2) « copies intégrales » originales de l'acte de naissance en langues arabe et française ;
- Une photocopie de la carte d'immatriculation consulaire de l'intéressé ou du tuteur légal ;
- Une photocopie du titre de séjour ou du récépissé de demande du titre de séjour en cours de validité ;
- Un certificat de scolarité de l'année en cours, ou tout document justifiant d'une activité professionnelle ou de non emploi ;
- Quatre (04) photographies d'identité réglementaires et récente (mentionner le nom et prénom au verso) ;
- Une photocopie du livret de famille pour les personnes mariées ou une fiche familiale, le cas échéant ;
- Une enveloppe timbrée portant son adresse personnelle ;
- Le dossier doit, également, comporter les coordonnées de l'intéressé, à savoir : le mail personnel et le numéro de téléphone (fixe ou portable).

Si vous avez opté pour le Service National en France, vous devez fournir en plus les documents énumérés ci-dessous :

- La déclaration d'option (Article 2 de l'accord Algéro-Français du 11/10/1983), à souscrire auprès du bureau des affaires militaires de la Préfecture de votre lieu de résidence (01 photocopie).
- Le Certificat des Services (Article 3 de l'accord Algéro-Français du 11/10/1983), document délivré par le Bureau du Service National, si vous avez effectué la journée d'appel de préparation à la défense (01 photocopie).